

05 SEP. 2013

**DÉCISION DG n°2013-335 du
portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« Virus de l'hépatite E » à l'Agence nationale de sécurité
du médicament et des produits de santé**

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n°2012-01 du Conseil scientifique de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 4 juillet 2012 ;
- Vu** la délibération n°2012-11 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 26 octobre 2012 ;
- Vu** la décision DG n°2013-327 du 25 juillet 2013 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Virus de l'hépatite E » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique spécialisé temporaire « Virus de l'hépatite E » pour une durée d'un an :

M. COURSAGET (Pierre)

Mme NICAND (Elisabeth)

M. IZOPET (Jacques)

M. SOGNI (Philippe)

Mme LAPERCHE (Syria)

Article 2 : Le Directeur en charge des thérapies innovantes, des produits issus du corps humain et des vaccins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **05 SEP. 2013**

François HEBERT

Directeur général adjoint